

**Avis de demandes de dérogation mineure au
Règlement 01-4501 sur le zonage**

Avis public est donné que, lors de la séance du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil qui se tiendra le 21 septembre 2026, à 19 h, au 300, rue Saint-Charles Ouest, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure au *Règlement 01-4501 sur le zonage* suivantes :

1. Permettre au 2235, boulevard Roland-Therrien :
 - deux enseignes rattachées au bâtiment sur chacune des façades donnant sur une rue, pour un total de quatre enseignes, au lieu de deux;
 - permettre que l'enseigne la plus haute, comportant le logo, soit installée à une hauteur qui excède 6 mètres à partir du niveau du sol.
2. Permettre au 1160, boulevard Marie-Victorin :
 - 375 cases de stationnement sur l'ensemble du site, au lieu de 482 cases ;
 - une largeur d'allée de circulation de 4 mètres, au lieu de 5,5 mètres;
 - 6 cases de stationnement réservées aux véhicules utilisés par des personnes à mobilité réduite, au lieu de 10 cases;
 - que 7 arbres à grand déploiement soient plantés dans des baies de plantation et dans la zone des travaux avant, au lieu de la bande paysagère autour du stationnement;
 - que 2 arbres à grand déploiement soient plantés dans l'aire d'isolement en marge avant, au lieu de l'îlot de bout de rangée double de stationnements;
 - l'aménagement d'une dalle de propreté en cour latérale droite, sans aménagement paysager autour;
 - des conteneurs à matières résiduelles implantés en marge latérale droite, non camouflés par un enclos;
 - un minimum de 15 % de fenestration pour la façade avant du bâtiment, au lieu de 25 %.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, lors de ladite séance.

Longueuil, le 4 septembre 2026.

Marilyne Tremblay
Assistante-greffière